

pond à toute la production des centrales atomiques de ce pays! Rien qu'avec d'autres solutions que de laisser tous les appareils en mode veille, rien qu'avec de nouvelles normes et de nouvelles habitudes dans ce domaine, on peut se passer d'une de ces centrales atomiques! Avec l'isolation des bâtiments, vous économisez la moitié de l'énergie, avec un nouveau frigo, une nouvelle machine à laver également.

Donc nous attendons du Conseil d'Etat qu'il donne des pistes très concrètes sur la manière d'augmenter l'efficacité électrique et aussi de limiter la nécessité d'une production accrue de courant. Il faut ici, dans ce domaine comme dans d'autres, combiner les solutions du bâton et de la carotte. Dans ce sens-là, nous allons voter ce postulat.

Fasel Josef (*PDC/CVP, SE*). Je voudrais répondre peut-être à la proposition de Christian Marbach. Je trouve que c'est une bonne chose si l'Etat met en place une commission. Par contre, je dois dire que les organisations privées n'ont pas dormi ces derniers temps. Pourquoi? Parce qu'effectivement, du côté de l'Etat il y avait jusqu'à présent peu de support ou d'appui concernant toutes ces énergies renouvelables. Par exemple, le Groupe e vient de mettre en place une structure avec l'organisation du monde agricole pour aller de l'avant. Je dirais tant mieux si l'Etat fait encore un pas supplémentaire pour soutenir toutes ces énergies renouvelables.

A cette occasion, j'aimerais quand même aussi rappeler que j'ai déposé une motion. Il y a plus de deux ans qu'elle a été acceptée par ce Grand Conseil et je prierais le Conseil d'Etat d'aller de l'avant. Maintenant, nous sommes dans la phase de transformation. Je crois qu'il y a suffisamment d'éléments connus, la technologie est bien avancée et il faut encourager – d'ailleurs, aussi à ce niveau, je viens de déposer une motion – les consommateurs à utiliser ces nouvelles énergies. Je vous remercie et, bien sûr, je soutiens ce postulat.

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). Ich finde das Postulat von Grossrat Nicolas Bürgisser ein sehr gutes Postulat. Wir bewirtschaften seit längerem, seit zwölf Jahren, in Form von Kompostierplätzen Grüngut. Jetzt gibt es neue Systeme, um das Grüngut zu verarbeiten. Bis anhin, bis heute, haben wir Grüngut mit den Entsorgungsgebühren von den Gemeinden verarbeitet. In Zukunft (wir sind an der Planung einer Kompost-Anlage) wird zu 70% mit Gebühren gearbeitet und zu 30% mit dem Stromerzeugnis. Ich finde das Postulat sehr gut und was ich sagen möchte: Wenn es hier nun um dieses Postulat geht, verlange ich und gebe ich der Hoffnung Ausdruck, dass die Öffentlichkeit, die Gemeinden, hier auch Hand bieten mit solchen Gesellschaften. Bis jetzt hat man das Grüngut mit Energie bewirtschaftet, in Zukunft wird man Energie gewinnen können. Das ist ja der Vorteil. Daher befürworte ich die Annahme dieses Postulats.

Election d'un juge de paix pour le cercle de la Glâne

Le Président. Nous passons maintenant à l'élection d'un juge de paix pour le cercle de la Glâne à la suite de la renonciation de M. Bernard Girard à son élection.

Je vous rappelle la teneur de l'article 103 let. e de la Constitution fribourgeoise: «Le Grand Conseil élit les membres du pouvoir judiciaire et du Ministère public sur préavis du Conseil de la magistrature». Vous avez reçu ce matin la liste des personnes qui sont encore candidates et éligibles. Elles figurent sur la feuille grise. Il s'agit, d'une part, des personnes candidates uniquement pour le cercle de la Glâne et, d'autre part, de celles qui n'avaient pas postulé pour un cercle déterminé. L'ensemble des candidatures déposées valablement pour ce cercle, comme pour le scrutin qui s'est déroulé lors de la session de septembre, sont les seules candidatures valables pour cette élection, comme le précise l'article 7 de la loi sur l'élection des juges. Les juges sont élus au scrutin uninominal parmi les personnes ayant fait acte de candidature.

A cette liste a été annexé l'extrait du préavis du Conseil de la magistrature pour le cercle de la Glâne, que vous avez reçu pour les élections du mois de septembre. Il s'agit de la page verte. Est joint le préavis de la Commission de justice, qui vous avait également été communiqué pour ces élections au mois de septembre. Seule la partie concernant la Glâne concerne ce scrutin.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Vous avez sous les yeux le préavis que le Conseil de la magistrature vous avait donné pour la session de septembre. Ce préavis est toujours valable et, comme vous pourrez le lire, le Conseil de la magistrature n'a pas donné de préférence entre un poste à 100% pour les deux cercles ou deux postes à 50%. Le Conseil de la magistrature a estimé que c'était une décision politique qui n'était pas de sa compétence.

Lors de la session de septembre, j'avais relevé que deux postes à 50% poseraient des problèmes d'incompatibilité. Les faits m'ont donné raison, puisque le Conseil de la magistrature a dû se prononcer sur des cas d'incompatibilité, qui concernaient trois candidats. D'ailleurs, suite à l'un de ces avis, le juge de paix élu, M. Girard, a renoncé à son poste. Dans tous les cas, le Conseil de la magistrature est arrivé à la conclusion qu'il y avait des incompatibilités. Si le premier cas, qui concernait M. Girard, a été bien compris, j'ai senti un certain étonnement pour les autres prises de position du Conseil de la magistrature. Je tiens à rappeler que le Conseil de la magistrature n'a fait qu'appliquer la loi, c'est-à-dire les dispositions de l'organisation judiciaire qui ont été introduites lors de la mise en place du nouveau système de justice de paix. Il semble que ces dispositions, et spécialement les articles 48 let. b^{bis} et 51 let. b^{bis}, qui empêchent les juges de paix d'exercer une fonction de l'ordre administratif ou une autre fonction lucrative, n'aient pas pris en compte l'éventualité des juges de paix à 50%. Il faudra examiner si ces dispositions ne devraient pas être adoucies par une modification de la loi.

Mais, pour l'instant, elles sont là et elles doivent être appliquées! Le Conseil de la magistrature estime qu'il doit, dès le début, se donner une ligne claire et que les exceptions ne doivent être qu'exceptionnelles. M^{me} Bourqui et M. Nicolet ont eu connaissance de l'application faite par le Conseil de la magistrature de ces dispositions dans leur situation. Malgré cela, ils ont maintenu leur candidature. Il n'y a donc plus rien qui s'oppose à l'élection du juge de paix de la Glâne.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). En principe, la Commission de justice avait l'intention de demander le renvoi de cette élection à la session de novembre. Cependant, étant donné qu'aujourd'hui nous nous trouvons quand même devant une situation claire et que vous disposez des propositions par écrit, la Commission de justice a renoncé à demander ce renvoi. En outre, la Commission de justice se réfère à la recommandation que vous avez obtenue par écrit.

Postulat N° 320.06 Jacques Crausaz/Nicolas Bürgisser

(suite)

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Tout d'abord, j'aimerais remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour le soutien qu'ils donnent à ce postulat important et également pour leurs remarques judicieuses.

Comme les autres cantons, le canton de Fribourg est de plus en plus dépendant de la production électrique suisse et étrangère du fait de la croissance constante de la consommation d'électricité. Concrètement, il ne produit actuellement qu'un tiers de l'énergie consommée. La consommation d'électricité, cela a déjà été relevé, a en effet augmenté de près de 30% durant les quinze dernières années et poursuit sa progression à raison de 1 à 2% par année. A ce jour, pour être totalement indépendant dans le domaine de l'approvisionnement en énergie électrique, le canton de Fribourg devrait produire environ 1200 GWh supplémentaires. Vous avez pu lire dans la réponse du Conseil d'Etat ce que cela veut dire. C'est la moitié de la production de la centrale nucléaire de Mühleberg. Ce serait cinq fois la production d'énergie du barrage de Rossens. Ce serait 400 éoliennes ou bien même 1300 terrains de football de capteurs solaires photovoltaïques. Il est donc illusoire de vouloir à court terme assurer une autonomie fribourgeoise totale dans ce domaine.

Le député Crausaz l'a dit, on ne vise quand même pas l'autarcie totale. Mais quand même, il est important de viser non seulement l'augmentation de la production d'électricité mais aussi la réduction de la consommation. Dans le contexte de la politique énergétique, beaucoup de choses sont en mouvement aujourd'hui. Je constate une sensibilité croissante des consommateurs et des consommateurs à la réduction de la consommation d'énergie. Et les cantons et la Confédération sont en train de mettre en place des plans d'action qui

visent l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Mesdames et Messieurs, c'est avec fierté que je constate que le canton de Fribourg a fait depuis quelques années des progrès considérables dans le contexte des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'objectif du Conseil d'Etat de doubler la part des énergies renouvelables entre les années 2000 à 2010 pourra vraisemblablement être réalisé, et je dois le souligner, notamment grâce aux installations de chauffage au bois à distance.

Nous avons cependant quelques soucis dans le contexte des énergies renouvelables. Je le souligne ici très clairement. Je dois vous dire que la Confédération a réduit – tenez-vous bien! – de 65% ses subventions concernant les énergies renouvelables pour le canton de Fribourg en 2007! 65% de subventions en 2007! Ce qui nous met face à des difficultés considérables. Je dois donc vous annoncer que le Conseil d'Etat sera contraint de tirer le frein en modifiant le règlement sur l'énergie. Mais cette modification ne changera rien dans sa stratégie générale de promotion résolue des énergies renouvelables.

La politique énergétique est un domaine de plus en plus important. Le développement économique dépend fortement d'un approvisionnement fiable en énergie. Le Conseil d'Etat vous propose dès lors de prendre en considération ce postulat. Un groupe de travail piloté par le Service des transports et de l'énergie, réunissant des représentants des services de l'Etat concernés ainsi que des Entreprises électriques du canton et d'autres instances encore, examinera les possibilités de réduire la consommation d'électricité et d'augmenter la production indigène.

Ich möchte in diesem Zusammenhang auch an die Adresse von Herrn Grossrat Marbach und Frau Grossrätin Mutter sagen, dass der Zusammensetzung dieser Kommission grosse Aufmerksamkeit geschenkt werden wird, nicht zuletzt mit dem Ziel um eben bestehende «Denklücken», die überall bestehen, zu schliessen. Wir werden die parlamentarischen Vorstösse, und das sage ich an die Adresse von Herrn Grossrat Fasel, die verschiedenen parlamentarischen Vorstösse, die pendent sind, ebenfalls in unsere Überlegungen mit einzubeziehen und diese möglichst bald beantworten.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 92 voix sans oppositions ni abstentions.

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport dans le délai légal d'une année.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA,